

## BRITISH COLUMBIA HUMANIST ASSOCIATION

422, rue Richards, bureau 170  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2Z4

604-265-9298  
bchumanist.ca info@bchumanist.ca



Le 24 octobre 2023

# GARANTIR QUE LES EMPLOIS D'ÉTÉ AU CANADA SOUTIENNENT LES DROITS DE LA PERSONNE

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes

Aux honorables membres du comité parlementaire,

Je vous écris au nom de la British Columbia Humanist Association (BCHA), une organisation caritative enregistrée qui offre une communauté et une voix aux humanistes, aux athées, aux agnostiques et aux non-religieux de la région métropolitaine de Vancouver et de la Colombie-Britannique depuis 1982. La BCHA soutient le développement de communautés humanistes en Colombie-Britannique, offre des cérémonies humanistes et fait campagne en faveur de valeurs progressistes et séculières.

Nous vous écrivons en réponse à votre étude sur le programme de subventions salariales Emplois d'été Canada. La BCHA a reçu un financement dans le cadre du programme pour chacune des années 2019, 2020 et 2022 afin d'embaucher trois membres du personnel pour une durée de huit semaines. Ces membres du personnel se sont avérés d'une grande valeur pour le travail de notre association, car nous avons pu élargir notre équipe de recherche et développer des stratégies de marketing. Cela dit, la courte durée de ces contrats a fortement limité notre capacité à former nos nouveaux collaborateurs et à réaliser leur plein potentiel dans leurs fonctions. Lorsque nous disposions de fonds ou de capacités pour maintenir en poste les membres du personnel au-delà de cette période (et chaque année où nous avons reçu des fonds, nous avons pu prolonger le contrat d'au moins un membre du personnel), ces personnes ont pu voir les données qu'elles avaient contribué à collecter se traduire par des recherches publiées.

Cependant, nous souhaitons orienter nos principaux commentaires sur le programme Emplois d'été Canada afin d'appuyer les exigences d'attestation les plus récentes.

Avant 2017, la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada a calculé qu'au moins quelques dizaines de milliers de dollars étaient versés chaque année à des organisations explicitement pro-vie<sup>1</sup>. En 2016-2017, deux organisations qui font campagne pour restreindre le droit à l'avortement, le Canadian Centre for Bioethical Reform et la Coalition nationale pour la vie, ont reçu à elles deux près de 100 000 \$. En outre, de nombreux autres groupes ont reçu des fonds du programme Emplois d'été Canada tout en maintenant des politiques discriminatoires à l'égard des minorités sexuelles et de genre lors de l'embauche ou de la mise en œuvre de leurs programmes.

---

<sup>1</sup> Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (2017, 10 avril). « Grants from Canada Summer Jobs Program support political attacks on human rights. » Disponible en anglais seulement à l'adresse <https://www.arcc-cdac.ca/arcc-cdac-release-apr-10-17/>

Fin 2017, le gouvernement du Canada a ajouté une exigence selon laquelle les candidats au programme Emplois d'été Canada doivent attester que l'emploi et le mandat principal de l'organisation respectent les droits individuels de la personne au Canada, y compris les valeurs qui sous-tendent la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que d'autres droits. Cela inclut spécifiquement les droits reproductifs et le droit de ne pas subir de discrimination fondée sur le sexe, la religion, la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, le handicap mental ou physique, l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre. Un an plus tard, les règles ont été assouplies afin d'interdire seulement aux bénéficiaires d'utiliser les fonds pour porter atteinte ou restreindre l'exercice des droits légalement protégés au Canada. En d'autres termes, les organisations dont le mandat principal est de porter atteinte aux droits de la personne au Canada peuvent bénéficier d'un financement, à condition que le poste spécifique financé ne contribue pas à porter atteinte à ces droits.

Nous avons soutenu la position initiale du gouvernement selon laquelle les organisations dont le mandat principal est contraire aux droits de la personne ne devraient pas être admissibles au financement du programme Emplois d'été Canada.

Nous pensons que le programme Emplois d'été Canada, et tout financement gouvernemental, devrait exclure les organisations qui pratiquent la discrimination dans leurs programmes ou leurs pratiques d'embauche sur la base de l'un des motifs interdits par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation de famille ou le handicap.

Tout d'abord, les fonds publics ne devraient pas être utilisés pour soutenir des organisations qui sapent les valeurs inscrites dans la *Charte des droits et libertés*. Le programme Emplois d'été Canada est financé par l'argent des contribuables et devrait rendre des comptes en matière d'intérêt public. En excluant les organisations discriminatoires du programme, le gouvernement envoie un message clair qu'il ne tolère ni n'approuve la discrimination sous quelque forme que ce soit.

Deuxièmement, les jeunes méritent d'avoir des expériences professionnelles de qualité qui respectent leur dignité et leur diversité. Le programme Emplois d'été Canada vise à offrir aux jeunes des possibilités de développer et d'améliorer leurs compétences, à répondre aux priorités nationales et locales et à améliorer l'accès au marché du travail pour les jeunes, y compris ceux qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi. Toutefois, ces objectifs sont compromis si les jeunes sont exposés à des environnements de travail discriminatoires ou hostiles qui peuvent nuire à leur santé mentale, à leur estime de soi ou à leurs perspectives de carrière. Compte tenu des fonds limités disponibles pour les postes dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, le financement d'un poste discriminatoire signifie le rejet du financement d'un poste plus inclusif.

Les arguments contre une restriction plus forte du financement du programme Emplois d'été Canada ont été avancés à la Cour fédérale après l'obligation d'attestation de 2017. En fin de compte, le juge Kane a estimé que « l'atteinte aux droits des demandeurs garantis par la Charte était minimale » (*Right to Life Association of Toronto c. Canada*, 2021 CF 1125 au paragraphe 189).

*Par rapport à l'objectif important de créer un marché du travail favorable à l'intégration en assurant la protection des droits des femmes, des membres de la communauté LGBTQ2 et des minorités, et en faisant en sorte, plus généralement, que les organismes bénéficiaires de fonds respectent les droits garantis par la Charte et les droits de la personne, dont ceux qui sont liés à la procréation, l'atteinte minimale aux droits des demandeurs garantis par les alinéas 2a) et b), dans le cadre limité d'une demande de financement, est le fruit d'une mise en balance proportionnée de ces protections et des objectifs de la Loi. La décision du ministre est raisonnable. » (ibid., paragraphe 190)*

De même, la majorité de la Cour suprême du Canada a estimé qu'une décision de la Law Society of British Columbia de rejeter une demande d'ouverture d'une faculté de droit par la Trinity Western University était raisonnable sur la base de son pacte communautaire discriminatoire (*Law Society of British Columbia c. Trinity Western University*, 2018 CSC 32). Ces deux affaires soulignent que l'intérêt du gouvernement à faire progresser les droits de la personne peut signifier le refus de certains privilèges aux organisations dont les politiques portent atteinte à ces droits.

Nous demandons instamment au comité de recommander que le programme Emplois d'été Canada réintroduise l'exigence plus stricte qui empêche les organisations dont le mandat principal porte atteinte aux droits de la personne de recevoir un financement. Nous pensons qu'il s'agirait d'une étape positive pour garantir que le programme Emplois d'été Canada remplisse ses objectifs et ses valeurs tout en respectant les droits de la personne et l'égalité.

Je vous remercie de votre attention et de votre intérêt.

Cordialement,

Ian Bushfield

Directeur général